Service Public D'Assainissement Collectif

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif exercice 2019

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SINOTIVEAU CSE SIPIT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 2
1.1. Présentation du territoire desservi 2
1.2. Mode de gestion du service 2
1.3. Détails des prestations assurées dans le cadre du service 3
1.4. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
1.5. Nombre d'abonnés 4
1.6. Inventaire du patrimoine 4
a. Les réseaux 5
b. La station de traitement 5
c. Les postes de relèvement 5
2. Bilan de fonctionnement du système 6
2.1. Les volumes facturés 6
2.2. Les eaux claires parasites 7
2.3. Les volumes reçus en entrée de STEP 8
2.4. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement 8
2.5. Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) 9
2.6. Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement 9
2.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées 9
2.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration 10
a. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 10
b. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0) 10
c. Les sous-produits de traitement 10
2.9 Opérations d'entretien réalisées par le délégataire au cours de l'exercice 10
3. Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service 16
3.1. Modalités de tarification 16
3.2. Facture d'eau type (D204.0) 16
3.3. Recettes du service 17
4. Les indicateurs de performance du réseau 17

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 17
4.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2) 18
4.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 19
4.3. Conformité des équipements d'épuration (P204.3) 19
4.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 19
4.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la règlementation (P206.3) 19
4.6. Consommation d'énergie 20
5. Financement des investissements 20
5.1. Montants financiers 20
5.2. Etat de la dette du service 20
5.3. Amortissements 21
5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 21
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 22
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 22
6.2. Opérations de coopération décentralisée 22
7. Tableau récapitulatif des indicateurs 22
8. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement 23

Indicateurs applicables en assainissement collectif à fournir dans le cadre du SISPEA

• Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
D204.0 : prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3

• Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la règlementation
P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité
P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
***P254.3** : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
***P255.3** : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
***P256.2** : durée d'extinction de la dette de la collectivité
***P257.0** : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
***P258.1** : taux de réclamations

(*) : Indicateurs supplémentaires à fournir dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

1. Caractérisation technique du service

Cette partie permet de présenter les principales caractéristiques du service d'eau potable ainsi qu'un inventaire simplifié de ses biens et de ses installations.

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service public de l'assainissement collectif du SIPIT dessert les **13 communes** suivantes :

- BEIRE-LE-FORT
- CHAMPDOTRE
- COLLONGES-LES-PREMIERES
- LES MAILLYS
- LONGEAULT
- PLUVAULT
- PLUVET
- PONT
- PREMIERES
- SOIRANS
- TART-L'ABBAYE
- TILLENAY
- TRECLUN

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Collecte ; Transport ; Traitement ; Elimination des boues produites

Le SINOTIVEAU et la CSE SIPIT ne sont pas soumis à l'examen de la CCSPL.

1.2. Mode de gestion du service

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Service exploité en délégation de service public : affermage. Nom du prestataire : SIPIT. Début de contrat : 01/01/2017. Date de fin de contrat : 31/12/2025

1.3. Détails des prestations assurées dans le cadre du service

La liste des tâches réalisées par le **SIPIT** et la société **SAUR** est présentée dans le tableau ci-dessous.

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service		X
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances clients	X	
Mise en service	Assainissement collecte	X	
	Assainissement complet	X	
	Des branchements	X	
	Des collecteurs	X	
Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
	Du curage des lagunes	X	
	De la voierie	X	
	Des branchements	X	
	Des collecteurs	X	
	Des clôtures	X	
	Des équipements électromécaniques	X	
	Des ouvrages de traitement	X	
	Des postes de relèvement	X	
	Des stations d'épuration	X	
	Du génie civil		X
Renouvellement	De la voirie liée aux ouvrages		X
	De l'ensemble des ouvrages		X
	Des branchements		X
	Des collecteurs		X
	Des collecteurs < 6m		X
	Des clôtures		X
	Des équipements électromécaniques		X
	Des ouvrages de traitement		X
	Des postes de relèvement		X
	Des stations d'épuration		X
	Du génie civil		X
	Des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	Des canalisations <12ml		X
Prestations particulières	Curage hydrodynamiques	X	
	Traitement des boues	X	

1.4. Estimation de la population desservie (D201.0)

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Il s'agit du nombre de personne desservies par le service d'assainissement collectif. Est considéré comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif du SIPIT est estimé à **6 483 habitants** pour l'exercice 2019**.**

1.5. Nombre d'abonnés

Un abonné est une personne physique ou morale ayant souscris un abonnement auprès de l'opérateur du service public d'assainissement collectif. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent êtres des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises…

(Source : Circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – Annexe IV)

Les abonnés domestiques ou assimilés sont ceux qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif du SIPIT dessert **2 598 abonnés** au 31/12/2019.

La répartition des abonnés par commune pour l'exercice 2019 est la suivante :

Commune	2017	2018	2019
BEIRE-LE-FORT	120	121	121
CHAMPDOTRE	259	259	257
COLLONGES-LES-PREMIERES	331	336	334
LES MAILLYS	341	339	343
LONGEAULT	255	260	261
PLUVAULT	238	240	242
PLUVET	166	169	167
PONT	59	61	66
PREMIERES	53	53	53
SOIRANS	187	188	188
TART-L'ABBAYE	97	97	98
TILLENAY	293	295	296
TRECLUN	168	170	172
TOTAL	**2 567**	**2 588**	**2 598**

- La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **33,75 abonnés/km** au 31/12/2019.
- Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,5 habitants/abonné** au 31/12/2019.

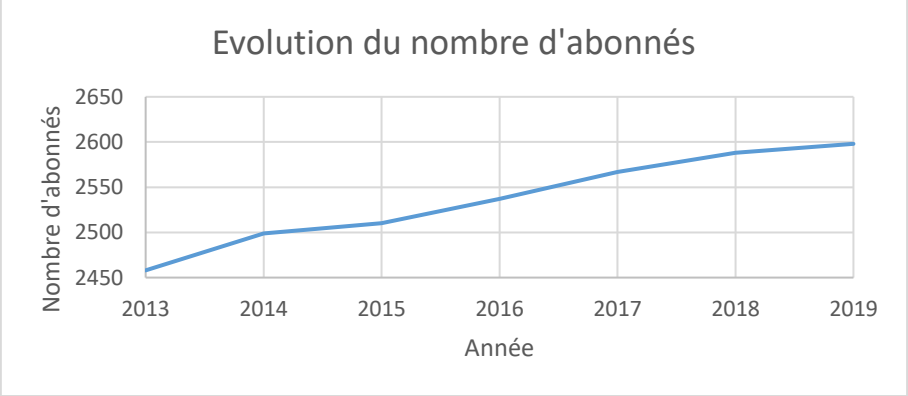

1.6. Inventaire du patrimoine

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

a. Les réseaux

Le tableau ci-dessous détaille les différents linéaires de canalisation du service [illegible]

Désignation	2017	2018	2019
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales gravitaire (ml)	1 690,3	1 690,3	1 689,52
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées gravitaire (ml)	3 101,83	3 101,83	3 544,52
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 428,73	1 428,73	1 427,52
Linéaire de réseau unitaire gravitaire (ml)	48 979,51	48 979,51	49 095,10
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	21 228,5	21 228,5	21 211,58
TOTAL (ml)	**76 428,87**	**76 428,87**	**76 968,24**

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de l'ensemble des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales en fonction de leur matériau et de leur diamètre.

Répartition par matériau

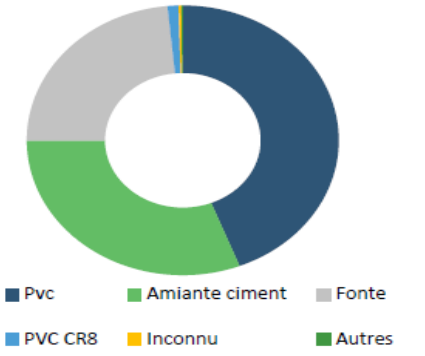

Matériau	Valeur (%)
Pvc	44,08
Amiante ciment	30,89
Fonte	23,47
PVC CR8	1,13
Inconnu	0,29
Autres	0,13

Répartition par diamètre

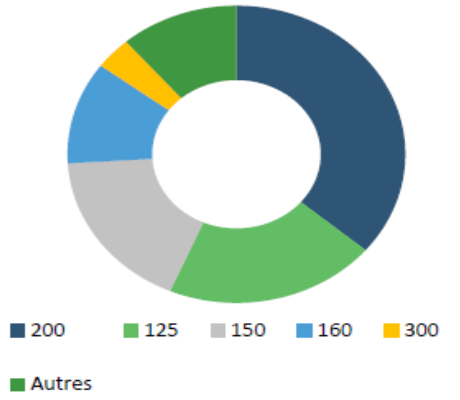

Diamètre	Valeur (%)
200	36,17
125	20,27
150	17,61
160	11,14
300	3,52
Autres	11,31

b. La station de traitement

La station de traitement des eaux usées est située dans la commune de PLUVET. Elle a été mise en service en 1978. Sa capacité de traitement est de **5 000 équivalent habitant** (EH).
La filière de traitement de la station d'épuration est le processus à boues activées. En 2016, des lits plantés de roseaux ont été construits et mis en service pour permettre le traitement et le stockage des boues issues du système d'assainissment collectif.

c. Les postes de relèvement

Le service d'assainissement collectif dispose de **35 postes de relèvement**. Le tableau ci-dessous présente l'inventaire des postes de relèvement présents sur l'ensemble du secteur.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe
BEIRE-LE-FORT	PR Beire le Fort - aire de repos A39	30 m³/h	1994	Oui	Non
BEIRE-LE-FORT	PR Beire Le Fort - Bois défendu	0 m³/h	2014	Oui	Non
BEIRE-LE-FORT	PR Beire le Fort - route de genlis	20 m³/h	1984	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - impasse de la brevaille	18 m³/h	1993	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - réservoir	42 m³/h	1991	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - route de trouhans	30 m³/h	1993	Oui	Non
CHAMPDOTRE	PR Champdotre - rue de la tille	20 m³/h	1991	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges les Premières - centre village	20 m³/h	1982	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	10 m³/h	2013	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges Les Premières - Meix	3 m³/h	2014	Oui	Non
COLLONGES-LES-PREMIERES	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	56 m³/h	1983	Oui	Non
LES MAILLYS	PR Les Maillys - bief du moulin	37 m³/h	1998	Oui	Non
LES MAILLYS	PR Les Maillys - champ bazin	19 m³/h	1998	Oui	Non
LES MAILLYS	PR les Maillys - route d'Echenon	15 m³/h	2004	Oui	Non
LES MAILLYS	PR les Maillys - sablière rue du port	15 m³/h	1998	Oui	Non
LES MAILLYS	PR Les Maillys - salle des Fêtes	22 m³/h	1998	Oui	Non
LONGEAULT	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	18 m³/h	1978	Oui	Non
LONGEAULT	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	30 m³/h	1981	Oui	Non
LONGEAULT	PR Longeault - Mairie	20 m³/h	1991	Oui	Non
PLUVAULT	PR Pluvault - pluvet	30 m³/h	1978	Oui	Non
PLUVET	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	0 m³/h	2015	Non	Non
PONT	PR Pont - aire de repos A39	35 m³/h	1994	Oui	Non
PONT	PR Pont - route de maillys	17 m³/h	1994	Oui	Non
PONT	PR Pont - rue de la Tille décheterie	35 m³/h	1994	Oui	Non
PREMIERES	PR Premières l'Hermitage	0 m³/h	2001	Oui	Non
SOIRANS	PR Soirans - église	30 m³/h	1978	Oui	Non
SOIRANS	PR Soirans RN5	105 m³/h	1982	Oui	Non
TART-L'ABBAYE	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	21 m³/h	1987	Oui	Non
TART-L'ABBAYE	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	18 m³/h	1988	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - Bord de Saone	30 m³/h	1998	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - décharge	25 m³/h	1998	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - route de la chapelle	10 m³/h	2002	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - rue d'Auxonne	0 m³/h	2006	Oui	Non
TILLENAY	PR Tillenay - rue de la gare	16 m³/h	2001	Oui	Non
TRECLUN	PR Treclun - route de pluvet	41 m³/h	1988	Oui	Non

2. Bilan de fonctionnement du système

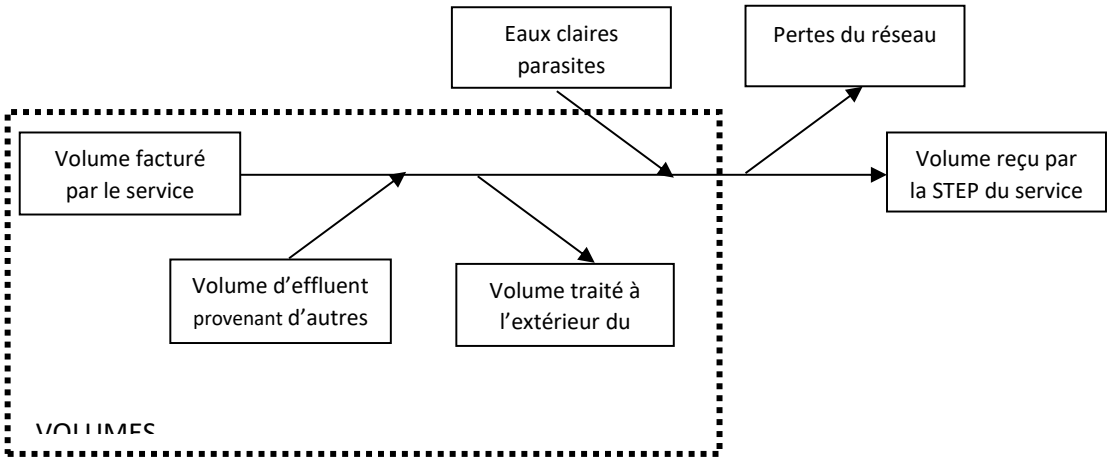

2.1. Les volumes facturés

Le tableau-ci-dessous présente les volumes facturés pour chaque commune du SIPIT.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Commune	2017	2018	2019	Evolution
BEIRE-LE-FORT	9 812	11 208	11 955	+6,7%
CHAMPDOTRE	24 105	19 134	26 066	+36,2%
COLLONGES-LES-PREMIERES	30 559	28 948	34 567	+19,4%
LES MAILLYS	24 788	26 162	21 448	-18%
LONGEAULT	22 005	18 154	23 649	+30,3
PLUVAULT	20 000	18 123	22 684	+25,2%
PLUVET	14 521	14 002	16 418	+17,3%
PONT	9 702	16 680	14 911	-10,6%
PREMIERES	4 643	4 971	4 687	-5,7%
SOIRANS	15 972	15 368	18 653	+21,4%
TART-L'ABBAYE	7 635	7 609	8 836	+16,1%
TILLENAY	31 414	26 621	30 494	+14,5
TRECLUN	28 415	14 245	16 472	+15,6%
TOTAL	**243 571**	**221 225**	**250 840**	**+13,4%**

Remarque : On constate une augmentation significative de l'assiette de facturation, de l'ordre de 13,4%, donc de consommation d'eau, plus marquée sur les communes de Champdôtre, Longeault, Pluvault et Soirans sans explication rationnelle.

Volumes vendus par tranche de consommation et par commune pour l'exercice 2019 :.

Communes	< 200 m³/an	200 < conso < 6000 m³/an	> 6000 m³/an	Communaux	Total
BEIRE LE FORT	9 373	2 564	0	18	**11 955**
CHAMPDOTRE	18 656	4 551	0	2 859	**26 066**
COLLONGES LES PREMIERES	26 429	7 663	0	475	**34 567**
LES MAILLYS	19 252	1 910	0	286	**21 448**
LONGEAULT	20 091	3 059	0	499	**23 649**
PLUVAULT	19 460	3 054	0	170	**22 684**
PLUVET	13 412	2 894	0	112	**16 418**
PONT	4 503	10 407	0	1	**14 911**
PREMIERES	4 486	201	0	0	**4 687**
SOIRANS	15 224	2 983	0	446	**18 653**
TART-L'ABBAYE	7 560	1 239	0	37	**8 836**
TILLENAY	23 644	6 165	0	685	**30 494**
TRECLUN	15 135	1 337	0	0	**16 472**
TOTAL	**197 225**	**48 027**	**0**	**5 588**	**250 840**
Nombre de branchements	**2 456**	**116**	**0**	**26**	**2 598**

2.2. Les eaux claires parasites

Les eaux claires parasites sont des eaux d'origine naturelle (captage de sources, drainage de nappes…) ou artificielle (fontaines, eaux de refroidissement…) qui diluent les effluents d'eaux usées et qui réduisent la capacité de transport disponible dans les réseaux d'assainissement et altère la capacité épuratoire de la station de traitement. Le calcul du volume théorique d'eau claire parasite présent dans le réseau d'assainissement du SIPIT est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Volumes entrée STEP (m³)	281 174	449 343	343 417
Volumes théoriques d'eaux usées (m³)	243 571	221 225	250 840
Volumes d'eaux claires parasites (m³)	**37 603**	**228 118**	**92 577**

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

NB : L'examen des débits mensuels en entrée de station montre des chiffres [illegible] ; 31 331 m³ en février ; 34 610 m³ en mars ; 31 877 m³ en avril ; 36 970 m³ en mai et 36 631 m³ en décembre avec un volume déversé en entrée de station de 3 943 m³ ; à comparer à la [illegible] d'eaux usées en entrée de station qui est de 28 239 m³.

C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

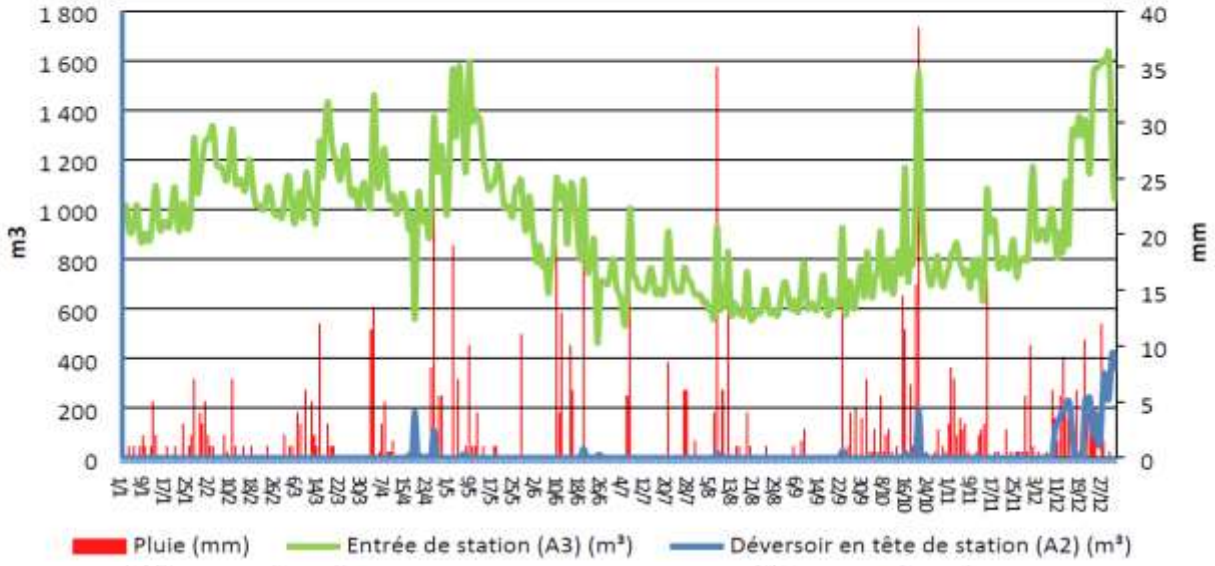

Charge entrante DBO5 en kg/j

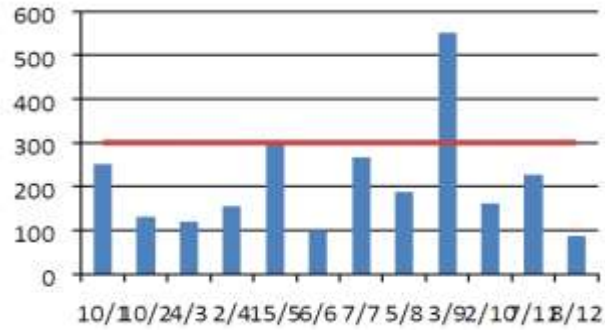

Charge entrante MES en kg/j

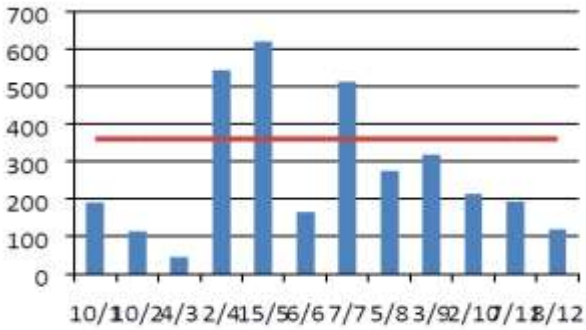

2.3. Les volumes reçus en entrée et en sortie de STEP

Le tableau suivant présente les volumes d'effluents en entrée et en sortie de station.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Volume collecté en entrée de STEP (m^3)	281 174	449 343	338 924
Volume collecté en sortie de STEP (m^3)	317 651	524 485	349 598

2.4. Les charges hydrauliques et polluantes à la STEP

La STEP de PLUVET a une capacité nominale hydraulique de 750 m^3/j, et en charge polluante pour 5000 EH une DBO_5 de 300 kg/j. **en estimation annuelle**

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
STEP de PLUVET	Charge hydraulique (%)	75,29%	108%	83,58%
	Charge polluante DBO5 (%)	53,49%	70.1%	58,98%

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

2.5. Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

2.6. Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Il n'y a pas de transfert d'effluents.

2.7. Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

Il y a un déversoir d'orage en tête de station.

2.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une seule station de traitement des eaux usées, la station d'épuration de PLUVET. Le tableau ci-dessous présente les caractéristique de la STEP et fait référence à l'arrêté d'autorisation ou au récépissé de déclaration ou en cas d'absence d'arrêté ou de récépissé, aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Caractéristiques générales					
Filière de traitement : Boues activées					
Date de mise en service : 1978					
Commune d'implantation : PLUVET					
Capacité nominale : 5 000 EH (1)					
Nombre d'abonnés raccordés : 2 576					
Nombre d'habitants raccordés : 6 483					
Charge journalière admissible : 300 kg/j de DBO5					
Capacité hydraulique : 800 m^3/j					
Prescriptions de rejet					
Soumise à déclaration : récépissé de déclaration du 18/09/2014					
Milieu récepteur du rejet : cours d'eau La Tille					
Paramètre	Fréquence des contrôles	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	Mensuelle	25	ou	80%	50
DCO	Mensuelle	90	ou	75%	250
MES	Mensuelle	30	ou	90%	85

Charges rejetées par l'ouvrage								
Moyenne des 12 bilans 2019 Conforme	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon l'arrêté							
	DBO_5		DCO		MES		NGL	
	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)	Conc (mg/l)	Rend (%)
	1,96	98,7%	28,75	93,2%	8,33	96,6%	9,67	87,6%

*Les valeurs de concentration sont celles du rejet. Le rendement est calculé sur les flux entrée et sortie ({(flux DBO5 entrée avant dérivation – flux DBO5 rejet) / flux DBO5entrée avant dérivation} * 100). Un seul paramètre qui n'atteint pas l'objectif lors d'une mesure rend le bilan non conforme*

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

2.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

a. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Le tableau ci-dessous présente la quantité de boues produites à la STEP de PLUVET (estimée du fait du passage sur les lits de roseaux).

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Boues produites (tMS évaluées) (2)	62,885	71,636	75,356

(2) En tonnes de Matière Sèche (tMS)

b. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le tableau ci-dessous présente la quantité de boues évacuées après traitement à la STEP de PLUVET. Les boues ont été valorisées par épandage dans les terrains agricoles jusqu' en 2016.

En 2016, des lits plantés de roseaux ont été construits pour permettre le traitement et le stockage des boues issues du système d'assainissement collectif.

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Boues évacuées après traitement (tMS)	62,327	0	0	1,62

c. Les sous-produits de traitement

Le tableau suivant détaille la quantité de sous-produit de traitement évacués à la STEP.

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Sable produit (t)	5	5	0
Refus de dégrillage produit (kg)	12 500	6700	2,12
Huiles/graisses évacuées sans traitement (kg)	800	0	3 200

Les refus de dégrillage et le sable sont envoyés vers le stockage de déchets ultimes de type II du SITA FD à Grand Moulins (DRAMBON).Les graisses sont envoyées pour être traitées à la STEP de Chalon-sur-Saône.

2.9 Opérations d'entretien réalisées par le délégataire au cours de l'exercice

Les opérations d'entretien et de réparations réalisées par la société SAUR sont listées dans les tableaux ci-dessous.

- ***Les opérations d'hydrocurage préventif***

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Collonges-lès-Premières	22/01/19	8 Rue des Cités,21110,Collonges-lès-Premières	750
Collonges-lès-Premières	30/04/19	14 Rue de la Gare,21110,Collonges-lès-Premières	290
Collonges-lès-Premières	02/05/19	8 Rue des Cités,21110,Collonges-lès-Premières	192,5
Longeault	30/09/19	1 Rue Georges Febvret,21110,Longeault-Pluvault	200
Tréclun	10/12/19	4 Treige Vaillard,21130,Tréclun	205

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

1638 ml de réseau a été hydrocuré de manière préventive par l'exploitant [illegible]

- ***Les opérations d'hydrocurage curatif / débouchage***

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Beire-le-Fort	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Champdôtre	3	-	0
Champdôtre	3	Sur réseau séparatif eaux usées	50
Collonges-lès-Premières	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Les Maillys	1	Sur réseau unitaire	0
Longeault	1	Sur branchement public	0
Longeault	1	Sur réseau séparatif eaux usées	35
Pont	1	-	0
Pont	1	Sur branchement public	0
Pont	2	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Soirans	3	Sur réseau séparatif eaux usées	120
Tillenay	1	Sur réseau séparatif eaux usées	0
Total	19		205

- **Les passages caméra**

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Tillenay	24/12/19	21639RA00001,Réseau communal de Tillenay - 2108010102	15

- ***Les opérations de nettoyage des postes de refoulement***

54 interventions de nettoyage des PR ont été réalisées en 2019, présentées ci-dessous :

Commune	Date	Adresse
Beire-le-Fort	09/01/19	PR Beire le Fort - route de genlis
Beire-le-Fort	25/11/19	PR Beire le Fort - route de genlis
Champdôtre	09/01/19	PR Champdotre - réservoir
Champdôtre	16/01/19	PR Champdotre - rue de la tille
Champdôtre	11/03/19	PR Champdotre - route de trouhans
Champdôtre	20/08/19	PR Champdotre - route de trouhans
Champdôtre	29/10/19	PR Champdotre - impasse de la brevaille
Champdôtre	29/10/19	PR Champdotre - route de trouhans
Champdôtre	18/11/19	PR Champdotre - rue de la tille
Champdôtre	03/12/19	PR Champdotre - impasse de la brevaille
Champdôtre	03/12/19	PR Champdotre - réservoir
Champdôtre	03/12/19	PR Champdotre - route de trouhans
Collonges-lès-Premières	09/01/19	PR Collonges les Premières - centre village
Collonges-lès-Premières	11/02/19	PR Collonges Les Premières - Meix
Collonges-lès-Premières	20/08/19	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis
Collonges-lès-Premières	07/10/19	PR Collonges les Premières - centre village
Les Maillys	07/01/19	PR Les Maillys - bief du moulin
Les Maillys	07/01/19	PR Les Maillys - champ bazin
Les Maillys	04/06/19	PR Les Maillys - salle des Fêtes
Les Maillys	05/07/19	PR Les Maillys - bief du moulin
Les Maillys	10/07/19	PR Les Maillys - bief du moulin
Les Maillys	20/08/19	PR Les Maillys - salle des Fêtes
Les Maillys	17/12/19	PR Les Maillys - salle des Fêtes
Longeault	09/01/19	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges
Longeault	25/11/19	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Commune	Date	Adr
Pluvault	09/01/19	PR Pluvault - pluvet
Pluvault	04/02/19	PR Pluvault - pluvet
Pluvault	15/05/19	PR Pluvault - pluvet
Pluvault	20/08/19	PR Pluvault - pluvet
Pluvault	07/10/19	PR Pluvault - pluvet
Pluvet	03/12/19	Poste de relevage step Pluvet
Pont	09/01/19	PR Pont - rue de la Tille décheterie
Pont	25/01/19	PR Pont - aire de repos A39
Pont	04/02/19	PR Pont - aire de repos A39
Pont	04/06/19	PR Pont - aire de repos A39
Pont	04/06/19	PR Pont - rue de la Tille décheterie
Pont	09/07/19	PR Pont - aire de repos A39
Pont	20/08/19	PR Pont - aire de repos A39
Pont	20/08/19	PR Pont - rue de la Tille décheterie
Pont	17/09/19	PR Pont - aire de repos A39
Pont	07/10/19	PR Pont - rue de la Tille décheterie
Pont	13/11/19	PR Pont - rue de la Tille décheterie
Pont	17/12/19	PR Pont - route de maillys
Pont	17/12/19	PR Pont - aire de repos A39
Soirans	16/01/19	PR Soirans RN5
Soirans	16/05/19	PR Soirans RN5
Soirans	07/10/19	PR Soirans - église
Soirans	10/12/19	PR Soirans RN5
Tart-l'Abbaye	29/10/19	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière
Tart-l'Abbaye	17/12/19	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet
Tillenay	07/01/19	PR Tillenay - route de la chapelle
Tillenay	07/01/19	PR Tillenay - Bord de Saone
Tillenay	07/01/19	PR Tillenay - décharge
Tréclun	16/01/19	PR Treclun - route de pluvet

- **Interventions de maintenance niveau 2**

Les interventions de maintenance et d'entretien permettent de rétablir le fonctionnement des équipements et du matériel. L'entretien de niveau 2 désigne les opérations de maintenance préventive et/ou correctives de complexité moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements…).

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - route de genlis	Pompe relevage N° 1	03/12/19	Curatif
Champdôtre	PR Champdotre - rue de la tille	Télésurveillance	08/03/19	Curatif
Champdôtre	PR Champdotre - impasse de la brevaille	PR Champdotre - impasse de la brevaille	01/10/19	Curatif
Champdôtre	PR Champdotre - réservoir	ARMOIRE DE COMMANDE	03/12/19	Curatif
Collonges-lès-Premières	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	19/09/19	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - salle des Fêtes	COFFRET ELECTRIQUE	03/06/19	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - bief du moulin	PR Les Maillys - bief du moulin	06/09/19	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - champ bazin	PR Les Maillys - champ bazin	24/10/19	Curatif
Les Maillys	PR Les Maillys - bief du moulin	Télésurveillance	27/11/19	Curatif
Longeault	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	Télésurveillance	29/01/19	Curatif
Longeault	PR Longeault - Mairie	Sonde de niveau	09/05/19	Curatif
Pluvault	PR Pluvault - pluvet	Sonde de niveau	07/08/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Pompe doseuse chlorure ferrique n°2	01/04/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Poires de niveau	25/06/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Pont racleur n°2	03/07/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Télésurveillance	03/07/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Préleveur de sortie E+H ASP 2000	05/07/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Dégrilleur motorisé	11/07/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Armoire électrique	18/07/19	Préventif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Télésurveillance	27/09/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Poires de niveau	04/10/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Epuration Pluvet	23/10/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Pompe relèvement 2	07/11/19	Curatif
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Pompe relèvement 2	24/12/19	Curatif
Pont	PR Pont - aire de repos A39	PR Pont - aire de repos A39	22/07/19	Curatif
Pont	PR Pont - aire de repos A39	Télésurveillance	23/10/19	Curatif
Pont	PR Pont - rue de la Tille décheterie	PR Pont - rue de la Tille décheterie	14/11/19	Curatif
Soirans	PR Soirans RN5	PR Soirans RN5	28/05/19	Curatif
Soirans	PR Soirans RN5	PR Soirans RN5	27/09/19	Curatif
Soirans	PR Soirans - église	Réenclencheur automatique	06/11/19	Curatif
Soirans	PR Soirans - église	Pompe 2	02/12/19	Curatif
Tillenay	PR Tillenay - Bord de Saone	Réenclencheur automatique	02/01/19	Préventif
Tillenay	PR Tillenay - rue de la gare	Télésurveillance	07/08/19	Curatif
Tillenay	PR Tillenay - route de la chapelle	Pompe submersible 1	21/11/19	Curatif
Tillenay	PR Tillenay - rue d'Auxonne	Pompe 1	03/12/19	Curatif
Tréclun	PR Treclun - route de pluvet	Pompe relevage n°1	19/04/19	Curatif

- ***Les interventions de contrôles règlementaires***

Les contrôles réglementaires permettent de vérifier la conformité des installations électriques et des systèmes de levage pour garantir la sécurité du personnel.

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Beire-le-Fort	-	Pied de potence *2	13/11/19
Beire-le-Fort	-	Pied de potence	13/11/19
Champdôtre	-	Pied de potence n°2	10/07/19
Champdôtre	-	Pied de potence	10/07/19
Champdôtre	-	Pied de potence n°1	10/07/19
Champdôtre	-	Pied de potence REID	10/07/19

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Commune	Libelle Installation	Equipement	
Champdôtre	-	Pied de potence n°2	10/07/19
Champdôtre	-	Pied de potence n°1	10/07/19
Collonges-lès-Premières	-	Pied de poten	
Collonges-lès-Premières	-	POTENCE	12/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence n°2	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence n°1	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence n°1	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence n°1	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence n°2	13/11/19
Les Maillys	-	Potence mobile	13/11/19
Les Maillys	-	Pied de potence n°2	13/11/19
Longeault	-	Pied de potence	10/07/19
Longeault	-	Pied de potence 1	10/07/19
Longeault	-	Pied de potence 2	10/07/19
Longeault	-	Pied de potence	10/07/19
Pluvault	-	Pied de potence	10/07/19
Pluvet	-	Potence recirculation	10/07/19
Pluvet	-	PALAN	10/07/19
Pluvet	-	Potence relevage	10/07/19
Pluvet	-	Potence toutes eaux	10/07/19
Pluvet	-	Potence *3 pompes extractions	10/07/19
Pluvet	-	Potence et treuil	10/07/19
Pont	-	Pied de potence	13/11/19
Pont	-	Pied de potence	13/11/19
Soirans	-	Pied de potence	12/11/19
Soirans	-	Pied de potence	12/11/19
Tart-l'Abbaye	-	Pied de potence	12/11/19
Tart-l'Abbaye	-	Pied de potence	12/11/19
Tillenay	-	Pied de potence	13/11/19
Tillenay	-	Pied de potence	13/11/19
Tillenay	-	Pied de potence n°2	13/11/19
Tillenay	-	Pied de potence	13/11/19
Tillenay	-	Pied de Potence	13/11/19
Tillenay	-	Potence mobile	13/11/19
Tréclun	-	Pied de potence 1	12/11/19
Tréclun	-	Pied de potence 2	12/11/19

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	28/10/19	-
PR Pont - aire de repos A39	PR Pont - aire de repos A39	04/12/19	-
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - aire de repos A39	PR Beire le Fort - aire de repos A39	13/11/19
Beire-le-Fort	PR Beire Le Fort - Bois défendu	PR Beire Le Fort - Bois défendu	13/11/19
Beire-le-Fort	PR Beire le Fort - route de genlis	PR Beire le Fort - route de genlis	13/11/19
Champdôtre	PR Champdotre - impasse de la brevaille	PR Champdotre - impasse de la brevaille	10/07/19
Champdôtre	PR Champdotre - route de trouhans	PR Champdotre - route de trouhans	10/07/19
Champdôtre	PR Champdotre - réservoir	PR Champdotre - réservoir	10/07/19
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Meix	PR Collonges Les Premières - Meix	12/11/19
Collonges-lès-Premières	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	13/11/19
Collonges-lès-Premières	PR Collonges les Premières - centre village	PR Collonges les Premières - centre village	13/11/19
Collonges-lès-Premières	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	13/11/19
Les Maillys	PR les Maillys - route d'Echenon	PR les Maillys - route d'Echenon	13/11/19
Les Maillys	PR les Maillys - sablière rue du port	PR les Maillys - sablière rue du port	13/11/19
Les Maillys	PR Les Maillys - bief du moulin	PR Les Maillys - bief du moulin	13/11/19
Les Maillys	PR Les Maillys - salle des Fêtes	PR Les Maillys - salle des Fêtes	13/11/19
Les Maillys	PR Les Maillys - champ bazin	PR Les Maillys - champ bazin	13/11/19
Longeault	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	10/07/19
Pluvet	Epuration Pluvet Epuration Pluvet	Epuration Pluvet	10/07/19
Pont	PR Pont - route de maillys	PR Pont - route de maillys	13/11/19
Premières	PR Premières l'Hermitage	PR Premières l'Hermitage	12/11/19
Soirans	PR Soirans RN5	PR Soirans RN5	12/11/19
Soirans	PR Soirans - église	PR Soirans - église	12/11/19
Tart-l'Abbaye	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	12/11/19
Tart-l'Abbaye	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	12/11/19
Tillenay	PR Tillenay - route de la chapelle	PR Tillenay - route de la chapelle	13/11/19
Tillenay	PR Tillenay - rue d'Auxonne	PR Tillenay - rue d'Auxonne	13/11/19
Tréclun	PR Treclun - route de pluvet	PR Treclun - route de pluvet	12/11/19

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

- ***Les opérations de renouvellement***

Au titre du Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

2108010102 - SINOTIVEAU (SD PLAINE INFERIEUR DE LA TILLE EU) Contrat du : 01/01/2017 au : 31/12/2025 Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotations(€)	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	1 483	13 347

	2017	2018	2019
Coefficient de la dotation	1,000000	1,022810	1,044495
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000

	2017	2018	2019	Total (€)
Dotation actualisée (€)	1 483	1 517	1 549	4 549
Report de solde actualisé (€)	0	1 483	3 000	
Total renouvellement(€)	0	0	0	0
Solde(€)	1 483	3 000	4 549	

Au titre de la garantie de renouvellement ont été réalisés :

Ouvrages	Equipements renouvelés	Type de renouvellement
PR Champdôtre - réservoir	Télésurveillance	Renouvellement complet
PR Longeault - Mairie	Pompe 1	Renouvellement complet
PR Longeault – côté genlis route nationale Tille	Pompe 1	Renouvellement complet
PR Les Maillys – bief du Moulin	Ballon anti-bélier Pompe de relevage n°2 Pompe 1	Remplacement de composants ou rénovation Remplacement de composants ou rénovation Renouvellement complet
Epuration Pluvet	Débitmètre entrée de station n°2 Débitmètre entrée de station n°1 Potence toutes eaux	Renouvellement complet Renouvellement complet Renouvellement complet
Epuration Pluvet	Pont racleur n°2	Remplacement de composants ou rénovation
Epuration Pluvet	Potence et treuil	Renouvellement complet
Epuration Pluvet	Dégraisseur	Remplacement de composants ou rénovation
PR Pont – aire de repos A39	Télésurveillance	Remplacement de composants ou rénovation
	MONTANT TOTAL	**24 732 €**

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

3. Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

3.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement).
L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (reconduction des tarifs en vigueur pour application au 01/01/2019).
La collectivité étant gérée en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Désignation	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité	Part fixe (€HT/an/abonné)	32,50 €	32,50 €	0%
	Part proportionnelle (€HT/m³)	0,48 €/m³	0,48 €/m³	0%
Part du délégataire	Part fixe (€HT/an/abonné)	73,11 €	74,94	+2,5%
	Part proportionnelle (€HT/m³)	0,8878 €/m³	0,91 €/m³	+2,5%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (€HT/m³)	0,15 €/m³	0,15 €/m³	0%
Taxes	Taux TVA	10,0%	10,0%	-

3.2. Facture d'eau type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont présentés ci-dessous.

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	32,50 € HT	32,50 € HT	0%
Part proportionnelle	57,60 € HT	57,60 € HT	0%
Montant HT de la facture type revenant à la collectivité	**90,10 € HT**	**90,10 € HT**	0%
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	73,11 € HT	74,94 € HT	+2,5%
Part proportionnelle	106,54 € HT	109,20 € HT	+2,5%
Montant HT de la facture type revenant au délégataire	**179,65 € HT**	**184,14 € HT**	+2,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00 € HT	18,00 € HT	0%
Montant des redevances pour une facture type	**18,00 € HT**	**18,00 € HT**	0%
Total HT	**287,75 € HT**	**292,24 € HT**	+1,6%
TVA (10,0%)	28,78 €	29,22 €	+1,6%
Total TTC	**316,52 € TTC**	**321,46 € TTC**	+1,6%
Prix TTC au m³	**2,6377 €/m³ TTC**	**2,6789 €/m³ TTC**	+1,6%

→Prix théorique 2019 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,6377 €/m³ TTC

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

→Prix théorique 2020 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,6789 €/m³ TTC

Répartition :

Part exploitant : 63% ; Part collectivité : 31% ; Part redevances et taxes : 6%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

3.3. Recettes du service

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues du CARE de 2019 fourni dans le RAD de 2019 de SAUR.

❖ **Recette de la collectivité**

Recettes liées à la facturation du service d'assainissement collectif aux abonnés (en €)	Exercice 2019
Part collectivité assainissement collectif	200 000
TOTAL	**200 000**

❖ **Recette du délégataire**

	Exercice 2019
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés (en €)	
• Exploitation du service	406 300
Autres recettes (en €)	
• Redevance modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'Agence de l'eau)	36 000
• Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	11 800
TOTAL	**454 100**

❖ **Recettes globales**

Total des recettes pour l'assainissement collectif HTVA au 31/12/2019 : **654 100 €**

4. Les indicateurs de performance du réseau

Les indicateurs de performance permettent d'avoir une vision d'ensemble du service d'assainissement collectif, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$taux\ de\ desserte\ par\ les\ réseaux\ d'eaux\ usées = \frac{nombre\ d'abonnés\ desservis}{nombre\ d'abonnéspotentiels} x\ 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97%** des abonnés potentiels.

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

4.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P 202.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 et permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et la qualité de la gestion patrimoniale mise en œuvre. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites dans le tableau ci-dessous.

- L'obtention de 40 points pour les parties A et B est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans et inventaire des réseaux (partie A+B) sont acquis.

Partie	Descriptif	2017
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,…) et les points d'auto-surveillance du réseau *(10 points)*	10
Partie A : Plan des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) *(5 points)*	5
Sous-total – Partie A	Plan des réseaux *(15 points)*	15
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres *(0 ou 10 points)*	10
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres *(1 à 5 points)*	5
Partie B : Inventaire des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose *(0 à 15 points)*	15
Sous-total – Partie B	Inventaire des réseaux *(30 pts qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)*	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie *(0 à 15 points)*	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,…) *(10 points)*	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) *(10 points)*	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(10 points)*	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,…) pour chaque tronçon de réseau *(10 points)*	10

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent *(10 points)*	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) *(10 points)*	0
Sous-total – Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux *(75 qui ne sont décomptés que si 40 pts au moins ont été obtenus en partie A et B)*	30
Total	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable**	**75**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du SIPIT est de **75** pour l'exercice 2019.

4.2. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.La collecte des effluents du SIPIT est **conforme** pour l'exercice 2019.

4.3. Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. Les équipements de la station de traitement sont **conformes**.

4.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées. La performance des ouvrages d'épuration a été évaluée par l'exploitant au vu des 12 bilans 24 h réalisés, à un taux de conformité de 100%.

4.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la règlementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la règlementation en vigueur
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$taux\ de\ boues\ évacuées\ selon\ les\ filières\ conformes\ à\ la\ règlementation = \frac{tMS\ admis\ par\ une\ filière\ conforme}{tMS\ total\ évacué\ par\ toutes\ les\ filières} x\ 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la règlementation est de 100%. (stockage et le traitement des boues sur des lits plantés de roseaux).

- Conformité des filières : **oui**
- Tonnage total de matières sèches évacuées dans l'année 2019 : **1,62 tMS**

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

4.6. Consommation d'énergie

Le tableau suivant présente le détail des consommations d'énergie pour le service d'assainissement collectif du SIPIT.

Consommation électrique en kWh	2015	2016	2017	2018	2019
Epuration Pluvet Epuration Pluvet	235 095	253 912	270 578	257 443	249 220
PR Beire le Fort - aire de repos A39	257	3 061	3 185	446	690
PR Beire Le Fort - Bois défendu	1 182	- 571	328	307	328
PR Beire le Fort - route de genlis	1 857	2 908	1 132	4 296	2 075
PR Champdotre - impasse de la brevaille	1 400	4 388	1 951	861	1 485
PR Champdotre - réservoir	6 275	6 674	4 250	6 708	6 522
PR Champdotre - route de trouhans	1 720	1 693	1 636	1 966	1 326
PR Champdotre - rue de la tille	17 476	8 613	6 555	10 318	9 797
PR Collonges les Premières - centre village	3 174	3 481	1 264	3 903	2 313
PR Collonges Les Premières - Lotissement Saussis	0	0	1 233	2 651	2 332
PR Collonges les Premières - route de Premières Croix d'Arge	3 058	1 680	3 106	585	1 186
PR Les Maillys - bief du moulin	34 629	34 120	32 512	41 320	35 926
PR Les Maillys - champ bazin	2 115	2 197	2 193	6 081	2 410
PR les Maillys - route d'Echenon	352	487	484	332	570
PR les Maillys - sablière rue du port	508	327	316	508	521
PR Les Maillys - salle des Fêtes	1 270	1 206	1 411	1 592	1 249
PR Longeault - côté genlis route nationale Tille	942	2 714	679	10 025	- 1 483
PR Longeault - croisée RN5/CD116 croix de collonges	6 417	8 016	4 262	9 146	3 749
PR Longeault - Mairie	1 661	1 449	648	3 367	1 265
PR Pluvault - pluvet	5 973	14 148	3 653	4 305	9 191
PR Pont - aire de repos A39	308	341	305	1 658	275
PR Pont - route de maillys	109	269	191	251	269
PR Pont - rue de la Tille décheterie	12 245	10 912	8 312	11 152	11 391
PR Soirans - église	- 6 760	10 772	1 666	4 841	14 528
PR Soirans RN5	1 606	1 286	972	3 015	131
PR Tart l'Abbaye - moulin vers la rivière	2 222	2 399	3 203	- 166	1 496
PR Tart l'Abbaye - route de pluvet	959	1 215	739	1 674	1 005
PR Tillenay - Bord de Saone	9 272	13 953	6 928	14 784	10 027
PR Tillenay - décharge	6 631	2 356	3 538	2 898	3 744
PR Tillenay - route de la chapelle	881	1 235	809	1 146	1 537
PR Tillenay - rue d'Auxonne	210	292	150	652	213
PR Tillenay - rue de la gare	634	823	836	1 555	877
PR Treclun - route de pluvet	28 266	21 877	14 096	13 409	16 356
Total	**381 944**	**418 233**	**383 121**	**423 029**	**392 521**

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	559 741 € HT (lits plantés de roseaux STEP DE PLUVET)	néant	néant	Reprise conduite effondrée à TILLENAY (facture 15670 € ht)

5.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette pour le SIPIT au 31 décembre 2019 fait apparaitre les éléments suivants :

Emprunts	Date de contractualisation	Etablissement	Capital restant dû au 31/12/2019
Emprunt n°1	01/01/2017	Caisse française de financement (asst divers)	63 928,39 €
Emprunt n°2	01/01/2017	Caisse française de financement (asst 21 et 22ème tranches)	317 346,64 €
Emprunt n°3	01/06/2017	Caisse française de financement (asst 22 et 23ème tranches)	292 264,16 €

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

Emprunt n°4	01/07/2017	Caisse française de financement (asst 21 et 22ème tranches)	304 985,82 €
Emprunt n°5	16/07/2017	Agence de l'Eau (extension installation épuration)	0 €
Emprunt n°6	01/12/2017	Caisse française de financement (asst 22 et 23ème tranches)	282 186,97 €
Total			**1 260 711,98 €**

		Exercice 2019
Montant remboursé durant l'exercice (€)	En capital	50 219,73 €
	En intérêts	38 377,09 €
	Annuité totale (€)	88 596,82 €

5.3. Amortissements

La dotation aux amortissements est la suivante :

	Exercice 2019
Montant des amortissements	183 037,77 €

5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montant prévisionnel
Equipement de 5 postes de relevage de dispositifs de détection d'H_2S (PR n°10 BEIRE-LE-FORT / PR n°15 CHAMPDOTRE / PR n°22 LES MAILLYS / PR n°26 TILLENAY / PR n°30 PREMIERES)	90 000 € HT
Travaux de réhabilitation des collecteurs et des branchements du réseau d'assainissement	420 000 € HT
Création d'un nouveau clarificateur à la STEP de PLUVET	510 000 € HT
TOTAL	**1 020 000 € HT**

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels (€) HT
Réhabilitation de réseaux fuyards	2019/ 2020	490 000
Traitement anti H2S sur 5 PR	2019/ 2020	90 000
Nouveau clarificateur à la STEP PLUVET	2019/ 2020	510 000
Dégrilleur au PR A39 à PONT	2019/ 2020	40 000

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité

	2018	2019
Nombre d'abandon de créance	-	-
Montant des abandons de créance (€ HT)	0	0
Versement à un fonds de solidarité (€ HT)	0	0
Nombre de demandes reçues	-	-

6.2. Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement : SANS OBJET

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 091	6 483
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0	1,62
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120m^3 au 01/01/N+1 (€/m^3)	2,6377	2,6789
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97%	97%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	0%

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 021-200078855-20201123-4RPQS-AU

P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91,67%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation	0%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0

8. Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné :

- aux EPCI qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
- aux collectivités qui assurent une compétence eau ou assainissement collectif et qui ont délégué l'autre compétence à un EPCI.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	2019	2020	Variation (%)
Part de la collectivité + délégataire			
pour le service d'eau potable	126,63	128,42	+1,4%
pour l'assainissement collectif	269,75	274,24	+1,7%
Agence de l'eau			
Redevance prélèvement	11,40	13,20	+15,8%
Redevance de pollution domestique	32,40	32,40	0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,00	0%
TVA			
pour le service d'eau potable	9,37	9,57	+2,1%
pour l'assainissement collectif	28,78	29,22	+1,5%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	179,81	183,59	+2,1%
pour l'assainissement collectif	316,52	321,46	+1,6%
Total TTC global	**496,33**	**505,05**	**+1,8%**